



DIRECTION GENERALE SOLIDARITES HUMAINES

POLE AUTONOMIE, ACCES AUX DROITS
ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Cayenne, le 06/03/2026

APPEL A CANDIDATURE :

MISSION D'ANIMATION ET DE COORDINATION DU CONSEIL TERRITORIAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE DE GUYANE

Date limite de dépôt des candidatures : 27 Avril 2026

Commission : Mai 2026

I) Contexte

A. Cadre et missions

Instauré par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) a pour vocation de remplacer à la fois le CODERPA (comité départemental des retraités et des personnes âgées) et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

C'est avec le décret du 28 Octobre 2016 que le CDCA devient le Conseil Territorial de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CTCA) pour une adaptation à certains territoires d'outre-mer.

Il répond à la demande des acteurs d'avoir un véritable rôle à jouer dans la prise de décision locale. Cette instance permet en effet d'allier l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels afin d'évaluer les besoins, puis de proposer des initiatives adaptées.

Le CTCA de Guyane a été mis en place par la CTG le 18 Décembre 2020.

Cette instance consultative présidée par le président de la Collectivité Territoriale de Guyane est chargée, dans le département, de participer à l'élaboration des politiques liées à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, accessibilité, accompagnement médico-social, intégration sociale et professionnelle, aides humaines ou techniques, maintien à domicile, transport, logement et vie associative sportive et culturelle.

Il est consulté pour avis, sur l'ensemble des grands textes directeurs qui concernent les personnes retraitées et âgées, ainsi que les personnes en situation handicap, tels que :

- Le projet et/ou schéma régional de santé
- Le schéma régional concernant les mandataires judiciaires
- Les schémas départementaux de l'autonomie
- La programmation des moyens alloués par l'ARS
- La programmation des moyens alloués par le Département
- La programmation des moyens alloués par les régimes de base d'assurance vieillesse
- Le programme coordonné CFPPA/CFHI
- Le rapport d'activité MDPH / MDA
- Le rapport d'activité CFPPA / CFHI
- Le rapport d'activité des services chargés des personnes âgées
- Chacune des conventions établies entre le département et ses partenaires.

B. Organisation du CTCA :

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane est, de droit, président du CTCA en application du Décret du 07 septembre 2016, relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

L'instance est composée de deux formations de 48 membres ayant chacune un vice-président : une vice-présidente de la formation « personnes âgées » et un vice-président de la formation « personnes en situation de handicap ». Un bureau a également été désigné.

Deux séances plénières se tiennent obligatoirement chaque année. Des commissions thématiques peuvent être organisées pour l'animation institutionnelle et la formulation de proposition.

II) Description de la mission d'animation et de coordination :

La mission d'animation et de coordination sera assurée par un prestataire externe en lien avec les membres du bureau CTCA et la Collectivité territoriale de Guyane - Pôle Autonomie et action sociale de proximité. Elle comprendra les activités principales suivantes :

A. Missions principales de l'Animateur

- Coordination générale du dispositif du CTCA (planning, comptes-rendus des séances, suivi des décisions)
- Organisation des séances plénières et de groupes thématiques
- Préparation des avis rendus par le CTCA lors des séances en appui du bureau et transmission aux partenaires
- Préparation des rapports biennaux à transmettre à la CNSA
- Lien avec la CNSA, suivi des fonds de concours, remontée des données, réponses aux enquêtes nationales et demande d'indicateurs
- Promotion et valorisation du CTCA et de ses actions (plaquettes, focus thématiques).

B. Activités spécifiques

- Développement de liens avec les autres CDCA ultramarins pour un partage de bonnes pratiques
- Veiller à l'accessibilité des réunions (logistique, supports adaptés), en lien avec le Pôle Autonomie et Action sociale de proximité
- Accompagner les représentants du CTCA dans les instances extérieures
- Rendre compte de son activité, notamment en fournissant un rapport d'activité au Président du Conseil Territorial de Citoyenneté et d'Autonomie, avant le 30/04/N+1.

C. Profil

- Connaissance des politiques de l'autonomie, du vieillissement et du handicap
- Capacités d'animation de réunions participatives et d'intelligence collective
- Aisance rédactionnelle et de synthèse administrative (notes, rapports, bilans).
- Agilité relationnelle.

III) Budget

Le budget alloué pour cette prestation s'élève à 20.000 € par an. Il sera versé par la Collectivité Territoriale de Guyane selon des modalités précisées dans une convention de prestation.

Des moyens logistiques peuvent être mis à disposition par la Collectivité territoriale de Guyane :

- Salle de réunion,
- Moyen d'impression de document

IV) Calendrier

Début d'activité attendue au plus tard : 01 Juin 2026.

V) Modalités de dépôt des candidatures :

Le présent avis sera publié sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Toute demande de précisions générales complémentaires, destinée à alimenter la foire aux questions, devra être transmise exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante (aucune réponse ne sera apportée aux questions adressées par un autre canal) :

autonomie@ctguyane.fr

Chaque candidat devra adresser, au plus tard le 20 Avril 2026, un dossier de candidature.

Le dépôt de candidature s'effectue par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante :

autonomie@ctguyane.fr

La proposition du candidat comprendra :

- Un courrier précisant la motivation du candidat et de façon synthétique le projet d'animation et de coordination envisagé
- La copie de la pièce d'identité du candidat ou représentant légal de la personne morale
- Un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé et un extrait K Bis ou fiche INSEE de moins de 3 mois
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins d'un mois
- Des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social ou un curriculum vitae détaillé
- Une présentation de l'équipe d'intervenants, le cas échéant.

VI) Quelques travaux à mener pour 2026-2027

- Tenue des commissions thématiques sur la mise en place du parcours attentionné aux aidants porté au sein du schéma territorial de l'autonomie
- Déploiement de la plateforme collaborative CDCA, dynamisation de la production d'avis
- Accompagnement au renouvellement des membres du CTCA

